

095-269500799-20251010-5-DE

Réception par le Préfet : 10-10-2025

N° 2025/35

Publication le : 10-10-2025

DATE DE CONVOCATION :

25/09/25

NOMBRE DE MEMBRESEN EXERCICE :

PRESENTS :

VOTANTS :

16

10

15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**Le **1^{er} octobre** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

MM./Mmes : Pierre-Edouard EON(+1), Président, Laurence BARTHELEMI(+1), Catherine GAUTIER, Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Estelle PECQUEUX(+1), Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE(+1), formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Marie-Claude CRESPIN représentée par monsieur Pierre-Edouard EON, madame Nathalie JOUNEAU représentée par madame Laurence BARTHELEMI, madame Françoise METAYER représentée par madame Estelle PECQUEUX, madame Evelyne TESTA représentée par madame Dominique DE GOUSSENCOURT, madame Christine JAMET représentée par monsieur Philippe MONTAIGNE.

Absent non représenté : Monsieur Pascal FRANCK.

M. Philippe MONTAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**OBJET : JOURNEE INTERGENERATIONNELLE DU 20 JUILLET 2025 –
REMBOURSEMENT DES PARTICIPANTS**

VU l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n°2025/09 du Conseil d'administration du 4 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

VU la délibération n°2025/14 du Conseil d'administration du 4 avril 2025 approuvant la mise à jour des tarifs des services proposés par le CCAS ;

CONSIDERANT que les services publics demandant une contribution de la part des usagers se distinguent par une tarification unique pour une prestation donnée, avec un seul tarif qui s'impose à tous sans exception, et par une tarification appliquée après le calcul du quotient familial ;

CONSIDERANT que le CCAS propose aux administrés de la commune des sorties intergénérationnelles pendant les vacances d'été dites « journées à la mer », afin de faire bénéficier les familles ne pouvant pas prendre de vacances, de s'évader le temps d'une journée de leur quotidien ;

CONSIDERANT que le dimanche 20 juillet 2025, le CCAS a organisé une sortie intergénérationnelle au Touquet-Paris-Plage pour laquelle 82 personnes étaient présentes, soit 48 adultes et 34 enfants ;

CONSIDERANT que des aléas climatiques ont perturbé cette journée ne permettant pas aux enfants de profiter des joies de la plage et du plaisir d'être à l'extérieur ;

Reception par le Préfet : 10-10-2025
Publication le : 10-10-2025

CONSIDERANT que le but de ces sorties solidaires est bien de faire profiter les petits Mérysiens qui ne partent pas en vacances, d'une journée de plein air ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au remboursement de la sortie intergénérationnelle du dimanche 20 juillet au Touquet-Paris-Plage, auprès des personnes inscrites ce jour-là.

DIT que cette sortie a concerné 48 adultes et 34 enfants, représentant un coût individuel de 5,00 € par adulte et 2,00 € par enfant, soit un montant total à rembourser de 308,00 €.

DIT que des crédits suffisants sont inscrits au budget du CCAS de l'année en cours.

DIT que les remboursements interviendront par virement administratif, au vu d'un relevé d'identité bancaire ou postal fourni par les participants, par débit du compte 65888.

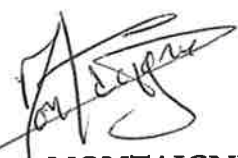
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 2 octobre 2025



Le Secrétaire de séance,


Philippe MONTAIGNE
Administrateur du CCAS



Le Président


Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise